

PROCES VERBAL
Du Conseil Municipal
DU 8 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

Date de la convocation :

Date d'affichage :

en exercice présents votants
11 9 10

01.12.2021

01.12.2021

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, LE HUIT DECEMBRE à 18H30 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noureddine SGHAIER.

Etaient présents : Mmes Anne-Marie DELABRE ; Sonia KELECHIAN ; Mrs Eric KELECHIAN ; Romain BOURGINE ; Gérard PETIT ; Bruno PLAZA ; Arnaud BAUDRY, Franck DENIS ; Stanislas SULLY.

Etaient absents : Mme Jessyca CARDINALE.

Pouvoirs: Mme Jessyca CARDINALE a donné pouvoir à M. Noureddine SGHAIER.

A été nommé secrétaire : M. **É**ric KELECHIAN.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2021.
- Décision modificative du budget – Paiement des salaires et charges.
- Convention de déneigement avec la commune d'Épieds.
- Convention de déneigement avec l'agriculteur M. DUGUAY.
- Politique de peuplement SNA.
- Prime de fin d'année de la secrétaire de mairie.
- Compte-rendu des diverses commissions.

La séance est ouverte à 18h30.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10/11/2021.

CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LA COMMUNE D'ÉPIEDS.

Délibération 2021-21

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin de parer à l'éventualité d'épisodes neigeux, il est nécessaire de renouveler la convention avec la commune d'Épieds, pour le déneigement de la route communale N° 3. Il précise que celle-ci a pour but que cette route soit déneigée dans son intégralité, y

compris sur la partie située sur la commune de Merey. Ce prix reste inchangé par rapport à l'an passé. Il présente la convention proposée par la commune d'Epieds qui précise que le coût de cette prestation est de 60 € de l'heure, tarif identique à l'année précédente, et précise que la convention est établie pour une durée de 3 ans.

Vu la convention présentée ;
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune d'Epieds pour le déneigement de la C3 ainsi que tout document s'y rapportant.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET – PAIEMENT DES SALAIRES ET CHARGES.

Délibération 2021-22

DECISION MODIFICATIVE N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6531	INDEMNITES	1 200,00
65	657358	Autres groupements	1 000,00
			2 200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	DEPENSES IMPREVUES	-1 000,00
011	615221	Bâtiments publics	-1 200,00
			-2 200,00

CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC L'AGRICULTEUR M. DUGUAY

Délibération 2021-23

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin de parer à l'éventualité d'épisodes neigeux, il est nécessaire de signer une convention avec un agriculteur équipé d'une lame de déneigement. Elle propose de renouveler la convention avec M. Duguay, domicilié 6 Rue Louis Duguay 27120 Fains, seul agriculteur muni de cet équipement dans les environs. Il présente la convention proposée à l'assemblée.

Ouï l'exposé de M. le Maire,
Le conseil, à l'unanimité, **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec M. DUGUAY pour le déneigement des rues de la commune et ce pour une période d'un an.

POLITIQUE DE PEUPLEMENT SNA

La Conférence Intercommunale du Logement du 8 décembre 2021 ayant été reportée, la délibération est remise à une date ultérieure.

PRIME DE FIN D'ANNEE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une prime de fin d'année est régulièrement attribuée à la secrétaire de mairie en remerciement de la manière dont elle sert la commune. Il demande son avis au conseil pour lui attribuer à nouveau cette gratification. Le conseil y est favorable. Un arrêté en ce sens sera donc pris par le Maire.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS :

Commission fêtes et cérémonies :

Noël :

Monsieur Éric KELECHAIN rapporte qu'il a passé commande auprès du magasin *Pacy bazar*, de Pacy-sur-Eure pour l'achat des jouets de Noël et qu'il a demandé à ce que ceux-ci puissent être échangés si besoin. Le magasin est d'accord.

Madame Sonia KELECHIAN propose d'organiser une tombola pour pouvoir attribuer aux enfants qui viendront récupérer leur cadeau auprès du père Noël, les cinq bons pour une promenade à poney, offerts par le centre équestre de Merrey. Le conseil est d'accord avec ce principe.

Repas de fin d'année :

Madame Sonia KELECHIAN suggère de décaler à l'avenir, le repas de fin d'année à un dimanche midi au lieu du samedi midi habituel, afin que les personnes qui travaillent le samedi puissent y venir. Le conseil y est favorable.

Commission syndicat de rivière :

Gestion des embâcles :

Monsieur Bruno PLAZA rappelle que la commune ne fait procéder au nettoyage des embâcles sur la rivière d'Eure qu'une seule fois par an, pour un coût d'environ 1000 €. Il rapporte également que la commune de Breuilpont fait faire ce nettoyage par ses employés municipaux, au moins une fois par mois. Il explique que le garde rivière n'est pas satisfait par ces solutions. Il estime en effet qu'une fois par an n'est pas suffisant et que tous les mois, mais exécuté par des personnes non qualifiées pour ce genre de travaux, est inefficace. Il préconise donc que les deux communes financent un nettoyage par an chacune, fait par une entreprise agréée et que de son côté, il organise en collaboration avec l'ASCO rivière d'Eure, les autres nettoyages nécessaires en fonction des besoins. Il suggère de prévoir au moins un budget de 1500 € par commune. Le conseil y est favorable.

Commission voirie :

Pont d'Arcole :

Messieurs Stanislas SULLY et Romain BOURGINE ont assisté à la réunion avec la Commune de Breuilpont au sujet de la restauration du Pont d'Arcole et rapportent avoir évoqué avec le Maire de Breuilpont, M. Michel Albaro, l'idée d'implanter en lieu et place de l'actuel Pont d'Arcole, une passerelle

métallique, beaucoup moins coûteuse. Le Maire de Breuilpont a montré de l'intérêt pour cette solution, mais souhaite que les études soient effectuées en parallèle de celles déjà mises en place par le Syndicat de voirie, afin que l'idée de remettre en état l'actuel pont ne soit pas mise directement au rebut à cause de son coût exorbitant.

Madame Sonia KELECHIAN revient sur la sécurité du pont d'Arcole et suggère d'y mettre une barrière cadenassée en plus de l'arrêté y interdisant le passage, afin que les imprudents ne puissent plus s'y aventurer. Le conseil n'y est pas favorable car il estime que ceux qui voudront à tout prix passer prendront encore davantage de risques en escaladant la barrière.

Travaux neufs :

Monsieur Stanislas SULLY rapporte que le syndicat de voirie demande aux communes adhérentes la liste des travaux neufs à inscrire au programme 2022. Il suggère de remettre ceux qui avaient déjà été demandés l'an dernier et qui n'avaient pas été retenus.

Le conseil y est favorable.

Il sera donc demandé d'implanter des bordures impasse des serres au niveau du transformateur, ainsi que le goudronnage de la chaussée de cette même rue jusqu'au virage.

La séance est levée à 20h05.